D'autres meetings ont eu lieu dans les principales villes du pays.

Partout la question à l'ordre du jour était la révision de la constitution.

On ne signale aucun incident.

QUESTIONS SOCIALES

Retraites Ouvrières

Je n'ai point encore fait mention d'une clause relative aux caisses particulières de retraites fondées par les patrons : la proposition de loi les respecte, à la condition qu'elles assurent une pension égale et par la contribution patronale une pension équivalente à la pension calculée d'après les tarifs généraux de l'institution projetée. Fort bien, mais n'est-il pas à craindre, contrairement aux vues des auteurs, que le sentiment de philanthropie dont se sont inspirés ces chefs d'industrie soit méconnu, et qu'on ne les considère comme accomplissant simplement dans des conditions commodes pour eux un devoir devenu légal ?

Malgré ces objections, à mon avis, très graves, la proposition présente un réel intérêt, elle est inspirée par de très bonnes intentions ; l'ensemble et les détails peut bien étudiés. Notamment elle indique pour la vulgarisation des avantages de la nouvelle caisse des moyens qui pourraient parfaitement et devraient être employés pour faire mieux connaître au public les avantages qu'offre la Caisse ancienne de la vieillesse.

M. Bérard, auteur d'une proposition signalée plus haut, estime avec raison que si les travailleurs ne viennent pas en plus grand nombre à la Caisse des retraites, c'est que la perspective d'un long et incessant effort n'est pas rachetée suffisamment par celle d'une retraite honorable. Il rejette aussi l'obligation, mais il veut rendre l'assurance assez avantageuse pour qu'elle devienne, dit-il, moralement obligatoire. Il pense arriver au but, qui est de grossir la clientèle de la Caisse des retraites, en provoquant l'effort initial et encourageant la continuité des efforts ; à cet effet il propose d'augmenter, au profit de toute personne qui depuis 15 ans jusqu'à 60 ans, aura versé une somme de 1 fr. par mois au moins, la pension servie par la Caisse au moyen de subventions payées simultanément par l'Etat, le Département et la Commune, de façon à lui assurer une rente viagère de 365 fr. La continuité des versements est une condition essentielle des subventions. Celles-ci ne semblent pas devoir être bien onéreuses pour les départements et pour les communes, qui se trouveront d'autre part déchargées d'une grosse partie des dépenses d'assistance publique. Pour l'Etat, la charge annuelle est estimée par M. Bérard à 18 millions. Ce chiffre n'a certes rien d'effrayant, mais l'efficacité de la mesure risque d'être compromise par la rigueur des conditions imposées.

Cette proposition ressemble au projet du Gouvernement actuellement à l'étude, elle découle de la même idée mère. Le projet du Gouvernement consiste à augmenter d'un tiers, par des subventions, les pensions servies par la Caisse des retraites, jusqu'à un maximum de 360 fr. Les détails ne sont pas encore connus, et je crois même que rien n'est définitivement arrêté. En ce moment, le Gouvernement, qui a en mains tous les éléments nécessaires, fait effectuer les calculs qui permettront d'apprécier les conséquences financières du projet et de le discuter utilement. La retraite de 360 fr. n'est pas bien élevée, mais la limite dans laquelle se renferme le Gouvernement présente à la fois un inconvénient et un avantage : d'une part, il y a lieu de croire et peut-être de craindre, que sous le régime d'une pareille loi, l'Etat ne soit constamment sollicité en vue de l'augmentation des pensions, d'autre part, leur insuffisance même démontre la nécessité des efforts personnels et sauvegarde le sentiment de prévoyance.

J'ai passé en revue les divers moyens déjà employés ou proposés pour résoudre cette question, qui n'est pas neuve, des retraites ouvrières, en rappelant sommairement les principes fondamentaux de chaque système. Il ce dernier point de vue, une place à part doit être faite évidemment à l'assurance obligatoire. L'exposé rapide de la loi allemande a montré les grosses difficultés qu'elle rencontre dans la pratique, la médiocrité du résultat obtenu au profit de l'assuré, l'énormité des charges qui en résulteraient pour l'Etat. Il est certain qu'une pareille loi est de nature à affaiblir très sensiblement le sentiment de prévoyance individuelle, et la confiance que chaque citoyen libre doit avoir en son activité personnelle. Pour mon compte, tout en rendant un juste hommage à ces précieuses qualités, dont je souhaite avec ardeur le développement dans notre pays, je ne condamne pas d'une manière absolue le principe de l'obligation je ne crois pas que son application, dans des cas bien déterminés et bien étudiés, porte un coup fatal à l'initiative privée, devant laquelle cet ouvrier demeure entièrement étendue ; mais, avant de substituer l'action un peu brutale et toute puissante de l'Etat à l'action infiniment honorable et respectable des hommes agissant en pleine possession de leur libre énergie et de leur libre volonté, dans le cas où, malgré l'impuissance des efforts disséminés, et surtout doit-on avoir une claire vision des résultats que peut donner la contrainte légale. Tel n'est pas le cas, ce me semble, pour l'assurance obligatoire en vue des infirmités de l'âge, et pour ce pourquoi je ne saurais m'en déclarer partisan.

Je pourrais invoquer à l'appui de cette opinion des témoignages nombreux émanant d'hommes qui font autorité. Qu'on me permette de citer plutôt celui d'un de ces hommes, très nombreux dans notre pays, qui sont les actifs et modestes pionniers des œuvres d'utilité sociale. D'un travail qu'il a bien voulu me présenter M. Rattel, président d'une importante société de secours mutuels de Lille, je tire les lignes suivantes : « En ce qui concerne le projet d'une retenue forcée par le patron sur le salaire des ouvriers et employés, il est permis de douter que cette loi soit réellement applicable. En effet, si on veut se figurer les difficultés de tout genre qui surgiraient pour son application, les rouages à établir, les retenues de salaire à percevoir, les variations de ces retenues qu'entraînerait pour l'ouvrier ou un changement de maison ou un changement dans l'importance des commandes, on se fait facilement une idée des tracasseries de toutes sortes dont l'Etat serait responsable.

De plus, comment s'y prendrait-on, dans l'hypothèse d'une loi proportionnant la retenue au salaire, pour percevoir cette retenue pour les professions isolées, si difficiles à contrôler ? Plus loin : « Quant au système autorisant l'Etat à être le protecteur et le contrôleur des sociétés de prévoyance, nous le préférons aux autres, parce qu'il nous semble plus libéral et moins compliqué, ce qui lui permettrait d'être mis plus promptement en pratique. » — « Si une loi spéciale pour les retraites aux vieux travailleurs venait à être votée, le gouvernement se trouverait encore à la tête d'une nouvelle institution qui compliquerait son travail et augmenterait ses attributions, tandis qu'en prenant pour auxiliaires les sociétés de secours mutuels l'Etat se trouverait déchargé d'une loi colossale, etc..... » La conclusion est naturellement tout en faveur des sociétés de secours mutuels.

(A suivre). F. BÈRE.

Le Mouvement gréviste

La Grève de chez Wallaert à Lille

Comme nous l'avons annoncé, hier a eu lieu une réunion privée des grévistes de l'usine Wallaert. Cette réunion annoncée pour dix heures dans la salle de l'estaminet du *Bien Assis*, rue Philippe de Comines, a commencé à dix heures et demie ; elle était provoquée par le syndicat des industries textiles.

La salle était littéralement comble ; tous hommes et femmes, avaient répondu à l'appel. Tous ceux qui n'étaient pas grévistes ou membres de la commission du syndicat étaient rigoureusement exclus.

Le bureau était composé des membres de la *commission du syndicat des industries textiles*. La séance a débuté par une discussion approfondie des conditions faites aux travailleurs par le nouveau tarif que MM. Wallaert veulent leur imposer. Les tisseurs ont à seule avec chibres en mains, et il en est résulté que la situation qui est faite est inacceptable. L'abaissement de tarif leur fait supporter une réduction minimum de 15 fr. et maximum de 17 fr. 60 par quinzaine.

Ces chiffres établis, les grévistes ont fait remarquer la marche progressive des réductions que MM. Wallaert veulent imposer à leurs ouvriers. Il y a quatre mois, c'est aux métiers, dits de grande largeur, qu'ils s'attaquaient, en réduisant la quinzaine dans la proportion de 12 à 15 francs. Vendredi, ils voulaient diminuer les salaires des tisseurs de l'atelier de moyenne largeur, dans les conditions citées plus haut, ce qui a motivé la grève actuelle ; le les travailleurs s'attendent à voir réduire, d'ici peu, le tarif des métiers de petite largeur, ce qui ne laisse pas que de les ennuyer profondément.

MM. Wallaert n'ont voulu accepter aucune proposition, ajoutant que s'ils avaient fait une réduction aussi importante, c'était pour ne pas avoir à en faire une nouvelle d'ici peu de temps.

Les délégués étaient à peine sortis des bureaux que les patrons faisaient apposer sur la porte de l'usine une affiche conçue en ces termes :

Celui qui ne repondra pas le travail lundi matin sera considéré comme démissionnaire.

Le bureau pose alors à l'assemblée la question du maintien ou non de la grève.

Une suspension de séance, de 10 minutes, est faite pour permettre aux intéressés de bien réfléchir avant de prendre une décision.

A la reprise de la séance, il est procédé, au scrutin secret, au vote de la question. *A l'unanimité* la continuation de la grève est votée. Le résultat du scrutin est salué par une triple *salve d'applaudissements.*

Le président du bureau engage alors les grévistes à ne pas se laisser influencer par des agitateurs qui ne manqueront pas de se glisser parmi eux.

« Rentrez tranquillement chez vous, leur a dit-il ; vivez en bourgeois et surtout, si vous ne voulez pas reprendre le travail, n'allez pas vous porter autour de l'usine ; ne faites aucune man festation bruyante. »

La séance est levée à midi et demi et les grévistes, suivant les sages conseils qui viennent de leur être donnés, s'en retournent chez eux dans le plus grand calme.

Une nouvelle réunion aura lieu ce matin à neuf heures ; on y nommera une délégation qui ira encore faire une démarche près de MM. Wallaert.

Nous en rendrons compte à nos lecteurs.

***

A la sortie de la réunion, le syndicat de l'industrie des textiles a recueilli 100 nouvelles adhésions.

A. M.

Les verriers de Lyon

Lyon, ter mars. — Les ouvriers verriers se sont réunis hier, à la salle de la Boule d'Or, pour discuter sur la situation. De nombreux orateurs ont pris la parole et ont conseillé leurs camarades à persister énergiquement dans la grève, faisant valoir que les menaces des patrons d'abandonner leurs usines de Lyon sont vaines, car on ne transporte pas aussi aisément une industrie de ce genre.

La réunion a décidé d'envoyer deux délégués à la chambre syndicale de Paris pour donner les explications nécessaires. Un orateur a annoncé que les verriers de Paris, au nombre d'un millier, offrent d'abandonner deux journées de travail par mois pour les grévistes.

Enfin, la réunion a adopté, à l'unanimité, la continuation de la grève.

EN ALSACE

Strasbourg, ter mars. — A la suite d'une grève qui a duré huit semaines, la Société M. Rodeet, à Bühl, dans la Haute-Alsace, la police a dissous la société fondée, l'année dernière, sous la dénomination de « Association des ouvriers filateurs de Bühl et des environs. »

EN ANGLETERRE

Londres, ter mars. — Des troubles sont survenus hier dans les docks à la suite desquels plusieurs ouvriers ont été blessés. Ils ne se sont pas renouvelé aujourd'hui mais la situation reste tendue. La police maintient l'ordre. Les unionistes ont beaucoup de défections dans leurs rangs, aussi ont-ils doublé leurs piquets de surveillance.

Le travail de chargement et de déchargement des navires n'a pas été interrompu malgré la grève partielle, le travail étant fait sur certains navires par les unionistes, sur les autres bâtiments par les ouvriers libres que la fédération des armateurs recrute facilement.

Il importe de n'accueillir qu'avec une certaine réserve les nouvelles optimistes qui circulent de temps à autre sur la lutte des unionistes contre les armateurs pour savoir qui fixera les conditions de travail.

Les troubles d'hier n'étaient qu'un incident du conflit général qui se prépare, mais qui peut encore rester quelque temps à l'état latent.

Chronique du Sport

L'assaut de l'Académie d'Armes

Le grand assaut d'inauguration de l'*Académie d'Armes du Nord*, aura lieu le dimanche 5 avril, de 2 heures, dans la salle des fêtes du Palais Rameau, mis gracieusement à la disposition du comité par M. Géry Legrand, maire de Lille.

Cette fête de l'épée sera la plus importante qu'on ait vue jusqu'à ce jour en province

Les professeurs les plus célèbres de Paris ont déjà promis officiellement leur gracieux concours : citons MM. Louis Mérignac, Emile Mérignac, G. Robert-aîné, Rasé, et deux jeunes professeurs fort plus appréciés, MM. Burgès et Roulleau fils.

Les principaux maîtres de Belgique et d'Angleterre, MM. Thir et, Merckx, Beauram, Barbier et Bertrand, sont également conviés, ainsi que plusieurs amateurs célèbres.

La présidence d'honneur sera conférée à une des personnalités les plus marquantes du monde de l'escrime.

Le comité de l'Académie d'armes du Nord a décidé d'inviter tous ses membres titulaires à prendre part aux assauts.

Messieurs les officiers auront leur entrée libre aux salles d'armes.

Messieurs les membres honoraires de l'Académie d'armes recevront des invitations spéciales pour eux et leurs familles.

— Le comité de l'Académie d'armes s'est réuni hier au Café Jean.

Après revue de 32 nouveaux membres honoraires, le président M. Ondart annonce qu'il vient de recevoir une lettre de Aime Mérignac, femme du célèbre professeur, qui offre quelques volontaires de prendre une part active à l'assaut.

C'est la première fois que nous aurons le plaisir d'applaudir dans son mure une escrimeuse de marite ; nous félicitons vivement le comité de sa louable initiative. Cette fête donnée au bénéfice de la caisse de secours des maîtres d'armes de la région sera certainement une grande attraction pour le public.

Le prix des places sera fixé ultérieurement ; à l'issue de la réunion le président annonce que l'Académie d'armes de Douai vient d'accorder officiellement son patronage à celle du Nord.

Les Criminels

DE RONCHIN, D'ASCQ ET DE MERLIMONT

La défense de Duthilleul

Duthilleul aurait écrit à Me D'Hoeghe, pour le prier de se charger de sa défense. Nous ne savons pas encore si l'éminent avocat a accepté cette lourde tâche.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans les scrutins de la séance du 8 février :

1° Sur l'ordre du jour pur et simple (Interpellation de M. Ernest Roche (Seine) sur l'emploi des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel) :

Tous ont voté *pour* sauf : MM. Achille Adam, Basly, *Bergerot, Déjardin-Verhinder de Preycheville de Montalembert, Emile Morel, Pichon, Lucien Rennevit* et *l'hélitier de Poncheville* qui se sont *abstenus*; MM. Georges Graux, *Le Gavrian, Des Rotours*, Taillandier, qui étaient à la commission des douanes.

La Chambre a adopté.

2° Sur le passage à la discussion des articles du projet de loi concernant la centralisation et le mode d'entrée des fonds provenant des prélèvements sur le pari mutuel :

Tous ont voté *contre* sauf : MM. Achille Adam, Bonnelye, Achille Fanien, *de Preycheville, Lalou*, Ribot, qui ont voté *pour* : MM. Georges Graux et Jonnart, qui étaient à la commission des douanes.

La Chambre n'a pas adopté.

La question des vacances. — L'enquête ouverte par le ministre de l'instruction publique auprès des proviseurs des lycées et collèges pour savoir s'il y a lieu de changer l'époque des grandes vacances donnera peut-être des résultats.

Les renseignements avis soient très partagés, la date du 15 juillet pour l'ouverture des vacances semble devoir réunir le plus de partisans.

La chaleur, l'écrasante chaleur qui généralement règne dans la seconde quinzaine de juillet, est le principal argument qu'invoquent les partisans de avancer le moment où leurs enfants prennent la clef des champs.

Mais l'enquête n'est pas terminée, et les bonnes raisons ne manqueront pas à ceux qui préfèrent voir reculer le départ de nos jeunes potaches.

Crédits militaires. — Le ministre des finances vient de déposer un projet de loi portant ouverture de crédits pour le service de la guerre.

Nous relevons notamment : 650.000 francs pour le démantèlement de Douai ; 1.200.000 fr. divisés en deux annuités de 600 000 fr. pour le démantèlement d'Arras et 1.181.000 fr. pour la construction des approvisionnements de siège du camp retranché de Maubeuge.

Personnel administratif. — Contributions *directes*, M. Lacome, est nommé commis à Frelinghien, en remplacement de M. Argence, nommé à Assainvillers (Somme).

Le vol de l'église de Lambersart. — Le troisième complice de la tentative de vol commise à l'église de Lambersart a été arrêté hier, à Lille. C'est un nommé J.-B. Tacq, 16 ans, peigneron, demeurant rue Bosquet, 7.

Les trains d'ouvriers. — La Compagnie du Nord vient de soumettre à l'homologation de l'administration une nouvelle édition de son tarif G.V. n° 1 bis (chemins de fer) applicable pour le transport en voitures de classe par trains spécialement désignés des ouvriers et ouvrières appelés à travailler en dehors de leurs résidences.

Deux notre région, les relations applicables à ce barème sont celles de Lille à Cysoing par Ascq, de Lille à Templeuve, de Lille à Seclin, de Lille à Tourcoing, de Lille (porte d'Arras et porte des Postes) à Don, de Pont-à-Vendin à Armentières par Don, d'Aire-sur-la-Lys à Hazebrouck, de Gravelines à Dunkerque, de Tourcoing et Roubaix, Wattrelos à Cysoing et à Ascq, y compris les stations intermédiaires de ces différents parcours.

Des affiches apposées par les soins de la Compagnie indiquent les prix d'abonnement et les gares où ils distribuent les billets.

Le barème des prix à percevoir par semaine est ainsi fixé : jusqu'à 9 kilomètres, 1 fr. ; de 9 à 11 kilomètres, 1 fr. 10 ; de 12 à 13 kilomètres, 1 fr. 60 ; de 19 à 25 kilomètres, 2 fr. 80 ; de 26 à 33 kilomètres, 3 fr. 60 ; de 33 à 40 kil., 4 fr. 30.

ROUBAIX

L'Organisation du Parti Ouvrier Roubaisien

On sait que Roubaix est l'un des centres ouvriers où la campagne en faveur du chômage du ter mai est la plus active. L'organisation du parti ouvrier y est cependant assez rudimentaire encore.

Depuis les déplorables et inexplicables grèves qui ont éclaté à la suite de la manifestation du ter mai, en 1890, le parti ouvrier s'est organisé. Dans le courant de l'année, une scission s'est produite et aujourd'hui il y a trois groupes principaux. Le plus récent a son local rue Jeanne-Marie et se compose d'une demi-douzaine de chambres syndicales de différents métiers. Son organisation ne fait que commencer ; rien ou presque rien en caisse.

Le second groupe a son siège Grande-Rue ; il est composé de quinze chambres syndicales fédérées ensemble sous le nom de Fédération des chambres syndicales de l'industrie textile. Il fait déclarer par les journeaux qu'il ne s'occupera pas de politique; il y a plus de 5000 membres qui payent une cotisation mensuelle, mais cette formation étant assez récente, il n'y a que bien peu plus d'argent en caisse ou ce n'est guère. Le troisième groupe est de beaucoup plus important ; il a son siège au local de l'Avenir, rue Vallon. Cette propriété, qui vaut avec son matériel une soixantaine de mille francs, appartient aux socialistes.

Il y a une boulangerie coopérative appelée l'« Avenir du parti ouvrier » et un magasin de charbon ; environ 800 familles prennent là leur pain et leur charbon, tout est payé comptant trois voitures et un camion avec quatre chevaux font le service quot-dien. Le nombre des sociétaires dépasse trois mille, ajoutons à une trentaine de syndicats, presque tous de l'industrie textile, filature, tissage, peignage, teinture et apprêt.

Chaque sociétaire paye une cotisation de 25 centimes par semaine, et les sommes ainsi recueillies depuis moins d'un an atteignent 40.000 francs. Ils ont en caisse pour 32.000 francs d'immeubles, de Lille, Roubaix, Tourcoing, etc., etc. Dans le courant de l'année des délégués de chaque syndicat se sont réunis et ils ont nommé un comité central d'une quinzaine de membres chargé de la direction du parti. *Sur les 25 centimes que* verse chaque semaine chaque sociétaire, il est prélevé une somme de 5 centimes qui forme une caisse particulière dont dispose seul le comité central, en outre les membres de la coopérative boulangerie et charbon versent chacun un franc par semaine à cette caisse, ils contient actuellement plusieurs milliers de francs. Il y a une section chorale, la Solidarité, qui compte une centaine d'exécutants et il est question d'une section de musique fanfare pour l'année prochaine.

Lorsqu'un parle aux ouvriers du ter mai, leur réponse est : « Nous demandons le ter mai, nous demanderons la journée de huit heures, mais le 2 mai nous retournerons à la besogne; plus de grèves, comme l'an dernier, ça ne nous a servi à rien ». Quand on démontre aux ouvriers que la journée de huit heures est une utopie, ils répondent : « Nous demanderons huit heures, plutôt ou arriver à dix heures, après on verra. »

Du côté des patrons, plusieurs disent qu'ils fermeraient ou plutôt qu'ils n'ouvriraient pas le ter mai si chômage est notamment, dans une réunion de patrons filateurs, la proposition suivante a été faite :

« Le ter mai, le ter mai un vendredi, payer les salaires le jeudi soir et donner congé aux ouvriers jusqu'au lundi matin, et profiter de ces trois jours pour opérer un nettoyage en grand blanchir les murailles, plafonds, etc. »

Cette proposition a chance d'être acceptée

En résumé, personne ne songe à une grève. Le moment serait, du reste, fort mal choisi, les affaires sont toujours en mauvaise voie, et elles le seront probablement jusqu'à ce que l'on soit fixé sur le nouveau tarif douanier.

La rue de France. — Une adjudication pour la mise en état de viabilité de la rue de France, aura lieu le mardi 24 mars 1891, à onze heures du matin dans l'une des salles de l'Hôtel de ville.

Le devis s'élève à la somme de 25,000 fr. y compris celle de 1,768 fr. 50, pour dépenses imprévues. Le cautionnement à verser est de 890 fr.

Bibliothèque municipale. — En exécution de la convention intervenue entre la ville de Roubaix et l'Etat, à la date du 28 novembre 1882, la bibliothèque municipale a été remise à l'Etat et, par ce fait, annexée à l'Ecole nationale des arts textiles.

La cession a donné lieu à un minutieux inventaire ; et le transfert a occasionné un classement des volumes, carnets d'échantillons, etc ; en un mot de tous les ouvrages qui composent cette bibliothèque, si intéressante tant au point de vue de la littérature, que de la science, et surtout de ceux des arts.

Ces travaux étant complétement terminés, l'administration de l'Ecole nationale a l'honneur de porter à la connaissance du public que l'ouverture de la bibliothèque aura lieu le lundi 2 mars prochain ; et, à partir de cette date, sera ouverte tous les jours de dix heures du matin à midi ; (dimanches et jours fériés exceptés).

Entrée rue de l'Ermitage, 5. — Bibliothèque au fond du corridor, à gauche.

Service des vaccinations. — A cette époque-ci de l'année où il est toujours bon de s'assurer contre les atteintes de la variole, nos lecteurs apprendront sans doute avec intérêt qu'il existent au Bureau de bienfaisance, rue Pellart, un service gratuit de vaccinations, où il n'est exclusivement employé que du vaccin de génisse.

Justice de Paix. — *Amendement de M. Emile Moreau.* — On a vu que dans la séance du 24 février dernier, la Chambre des Justices de Paix, M. E. Moreau, député de Roubaix, a présenté un amendement tendant à ce que les Juges de Paix de toutes les villes ayant plus de 50,000 âmes touchassent 5,000 francs. Nous avons dit que cet amendement avait été repoussé. Il n'en est heureusement rien, le gouvernement ayant fait, au contraire *acceptée sans mention*. Sans l'intervention de M. Moreau, Roubaix n'étant pas chef-lieu judiciaire, était relégué au rang des villes de 50,000 âmes. Les traitements de nos Juges de Paix eussent été de 3,500 francs.

Un homme qui tombe dans le canal. — Samedi soir, vers sept heures et demie, le sieur Jules Lejeuny, âgé de 38 ans, demeurant au Boulevard de Fourmies, accidentellement tombé dans le canal au pont Morel.

Il en a été immédiatement retiré par un bateller. M. Emile Lelong.

Une arrestation rue du Nouveau-Monde. — La police a procédé à l'arrestation du nommé Joseph Meuni, âgé de 25 ans, demeurant rue du Nouveau-Monde, cour Tiberghien.

Il est inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion, et d'entrave à la liberté de travail, délit commis à Reims.

Une arrestation pour vol. — Dans la nuit de samedi à dimanche, les agents de sûreté Réville et Anselin passant rue du Collège, rencontrèrent deux individus portant chacun un madrier.

Interrogés sur la provenance de ce bois, les individus, ne pouvant répondre, abandonnèrent leur butin et prirent la fuite.

Les agents se mirent à leur poursuite et parvinrent bientôt à en arrêter un, qui fut conduit au dépôt du 4e arrondissement. Il a déclaré se nommer Aloise Meul, tisserand, âgé de 18 ans, demeurant rue du Nouveau-Monde, cour Tiberghien ; il a aussi dit avoir chez lui, plusieurs madriers de la même provenance.

Le concours international de coqs. — La fête d'hier a très bien réussi et permet d'augurer un grand succès pour celle du 22 mars.

Le magnifique parc Fleury dont l'installation est due presque tout entière à M. Alphonse Vaissier était littéralement comble.

Voici quels ont été les résultats de ce concours :

1er prix : 400 fr., Société du Bon Vivant, Roubaix ; le 2e prix a été tiré au sort entre les trois dernières sociétés combattantes ; le Bon Vivant de Roubaix, Robaya et l'Elevage Tourquennois, Tourcoing ; c'est cette dernière société que le prix a été donné, 3e prix, 250 francs, société de Roubaix, 4e, 100 fr. l'Infatigable Roubaix, 5e, 100 fr., les Sans-Peur de Staden ; 6e, 100 fr. Société Ravalinghien, de Dottignies.

7e prix, Pigeons Hamler, 8e l'Enfiée, 9e France Balteur, le Bévard du jour, ces quatre dernières sociétés de Roubaix ; 11e Parc du Vésinet de Tournai ; 12e Société de Jean Vanheode, de Menin, ces derniers sont de cinquante francs.

Arrestation mouvementée. — Pendant le dernier combat de cette nuit, une discussion assez vive s'est engagée entre le sieur Louis Liévin, mécanicien, demeurant à Croix, maison Lefers et Vanwinsberghe, cabaretier, rue de l'Alma.

Tous deux prétendaient avoir parié pour le même coq et refusaient de payer l'enjeu. La discussion continua dans un estaminet voisin.

Louis Liévin avait profité d'une bousculade pour s'emparer d'une chaine en or que portait Vanwinsberghe dans la poche de son gilet.

Ce dernier se rendit au poste et demanda l'aide de la police pour rentrer en possession de la chaîne volée.

Ce fut l'agent de sureté Calonne qui se présenta, Liévin, soutint n'avoir pas volé son partenaire et dans la discussion, finit par lancer un coup de poing à l'agent.

Celui-ci voulut alors conduire Liévin au poste de police mais il dut le prendre corps à corps et le conduire à la commissairie de lancer de nouveaux coups de poing.

Au poste on retrouva dans la poche de Liévin la montre volée.

Marche de la Roubaisienne. — La société de gymnastique *La Roubaisienne* a exécuté hier sa première marche de la saison.

Partis à sept heures, au nombre de cinquante, nos gymnastes se sont dirigés sur Ascq en passant par Lannoy, Hem et Forest.

Après un déjeuner sommaire, la *Roubaisienne* est revenue par l'Hempenpont et Croix par le pont de Croix-Wasquehal.

Sur les monticules du parc de Barbieux, des exercices très intéressants ont été exécutés sous les ordres de MM. Achille Libouton et Preyvaux.

Caisse de liquidation. — Nous apprenons que ce soir demain, 3 mars courant, à 3 h. 1/2, les actionnaires seront réunis en assemblée extraordinaire, au siège de la société, rue de la Fosse-aux-Chênes, 51, à Roubaix.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Mouvement de la semaine du 23 au 28 Février

	Nomb. de colis	kilos
Soies.	24	1.497
Laines peign.	3.656	391.530
Laines filées.	886	95.008
Id. blousses	289	31.181
Cotons . . .	496	59.029
Totaux. .	5.348	574.027
Décrassage. . . .	43 1/2 opér.	
Tirage	389 .[. fil.	

Le Directeur,
L. BIPPER.

TOURCOING

Importante capture. — Samedi soir, six préposés des douanes de la brigade habituelle, divisés en deux groupes de trois, s'étaient placés en observation à la frontière du côté du Risquons-Tout.

Le premier groupe vit bientôt arriver deux hommes porteurs de charges. Poursuivis, les fraudeurs abandonnèrent leurs marchandises pour se sauver. L'un d'eux y réussit, mais son compagnon fut rejoint par les douaniers.

Quelques instants après, le second groupe de douaniers, posté à 100 mètres plus loin, captura deux fraudeurs porteurs de charges semblables aux premiers. Les quatre charges réunies formaient un total de 80 kilos de tabac, valant en Belgique 240 fr., et plus du double de ce prix en France.

Les trois fraudeurs se nomment Auguste Destrebecqhe, 27 ans, rattleur ; Henri Vanmarck, 18 ans, teinturier, tous deux demeurant à Roubaix, rue Bayard ; Léon Godeau, 25 ans, employé, né à Nogent-le-Rotrou, demeurant rue Bayard à Roubaix.

Après la rédaction des procès-verbaux, ils ont été conduits à la gendarmerie pour être transférés à Lille.

Extradés. — Deux extradés belges ont été amenés hier matin, à 8 heures 1/2, à la gendarmerie de Tourcoing, qui les a remis dans la journée aux autorités belges.

Ce sont les nommés Joseph Mormant, 32 ans, rédacteur de plusieurs journaux, poursuivi par le parquet de Turnhout, pour attentat à la pudeur avec violences ; Joséphine Seleman, 22 ans, née à Bruxelles, couturière, poursuivie par le parquet de Bruxelles, pour recel. Elle sort du dépôt de la préfecture de police de Paris.

Expulsés. — Un convoi de 21 expulsées, a été dirigé sur la frontière belge par la gendarmerie de Tourcoing. Le convoi comprenait deux individus, quatre individus expulsés de Paris, par mesures administratives, dont un citoyen américain, âgé de 43 ans, coiffeur. Un sabotier Ferdinand Campagne, avait à son actif une condamnation à trois ans, prononcée par la Cour de Douai pour outrages aux magistrats.

Sur les instructions de Lille, Avesnes et Coulommiers, Amiens, Saint-Omer, Saint-Quentin, Pontoise, etc.

Expulsion et mendicité. — L'agent Leruste, de service hier vers midi, boulevard Gambetta, a surpris en flagrant délit de mendicité, le nommé Van Vancreynesse, sujet belge, âgé de 68 ans, sans profession.

Arrêté et amené devant M. le commissaire de police du premier arrondissement, l'individu a été reconnu pour avoir été expulsé par arrêté ministériel du 25 mai 1887.

Ivresse et chant nocturne. — Achille B... qui chantait à pleins poumons dans la nuit samedi, a été déposé au violon. Arthur L... trouvé couché la même nuit sur la voie publique, rue du Curé, a subi le même sort.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles.

Mouvement de la semaine du 23 au 28 Février 1891

Soie.	105	
Laine peignée	177	348.598
Laine filée.	191	86.072
Blousses . .	15	2.827
Coton. . . .	39	25.845
Totaux. .	433	473.487

Expéditions et arrivages par voie ferrée :

Expédié par la Condition	436.000
Remis à divers	54.075
Arrivages directs p. v. ferrée	7.220
Total :	487.555
Conditionnements	1379 .[.
Tirages	72 .[.
Décrusages et lavages	26 .[.

Le directeur intérimaire,
Alf. CORMANT.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 22 et 23 février 1891.

Détail des opérations de la caisse mère et des succursales

Tourcoing.	156	déposants	dont 43	nouv.	47.872 »
Blan-Seuil.	3	—	»	—	390 »
Croix-Rouge.	110	—	11	—	718 »
Halluin.	6	—	2	—	2.342 »
Linselles	9	—	1	—	1.473 »
Roncq.	4	—	1	—	2.250 »
Bondues.	6	—	1	—	1.700 »
Bousbecque.	1	—	1	—	900 »
Neuville.	26	—	3	—	1.064 »
Mouveaux.	7	—	1	—	167 »
Totaux.	327		65		58.291 »
Tourcoing.	116	remb. dont	11	soldés	28.085 93
Blanc-Seuil.	2	—	»	—	31 »
Croix-Rouge.	4	—	1	—	170 20
Halluin.	1	—	1	—	2.009 33
Linselles.	14	—	1	—	3.113 32
Roncq.	18	—	2	—	4.962 34
Bondues.	1	—	1	—	667 66
Bousbecque.	»	—	»	—	» »
Neuville.	13	—	11	—	2.624 94
Mouveaux.	»	—	»	—	» »
	171		28		40.695 64

Administrateurs du mois de Février 1891 :

A Tourcoing : MM. Fernand Lamblin, E. Carette, H. Graux fils. — Au Blanc-Seuil : M. Dupont. — A la Croix-Rouge : MM. Ch. Delaporte, A. Hadin : M. Delporte Gerard. — A Linselles : M. Bouillet. — A Roncq : M. Masurel. — A Bondues : M. Desbonnets. — A Bousbecque : M. Jean Dalle. — A Neuville : M. Mullié. — A Mouveaux : M. Mazure.

Le Caissier,
L. LEDUC.

Marcq-en-Barœul. — Dans la nuit du 26 au 27 février, un voleur s'est introduit dans la cour de M. Victor Fruchier, teinturier à Marcq et a dérobé un coq d'espèce, une poule et un lapin, le tout valant 15 fr.

M. Frelier a entendu du bruit, mais n'est pas arrivé assez vite pour surprendre son voleur.

LILLE

Accidents. — Samedi matin, vers onze heures, M. Ferdinand Lefebvre, 41 ans 1/2, ouvrier chez M. Verbecke, mécanicien rue des Sarrazins 48, demeurant cour Wagram 18, a eu les deux premiers doigts de la main gauche coupés jusqu'à la 1re phalange, en déposant une rone en fonte qui sert à faire du coupage dans un manège. Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Maeght, il a été admis à l'hôpital de la Charité.

— L'après-midi, vers trois heures et demie, Mlle Marie Schaeres, 16 ans, demeurant rue du Grand Balcon 27, ouvrière à la filature Le Blan, rue de Trévise, a eu le médius de la main droite piqué par des aiguilles en travaillant à son métier. Les blessures ne sont pas graves.

— Le même jour, à cinq heures du soir, Mme Garcin, boulangère au Pont de Canteleu, retournait à Lille avec son fils, dans une voiture attelée d'un cheval, lorsqu'arrivée à cinquante mètres de la passerelle Sainte-Agnès, l'une des roues du véhicule se détacha et la voiture fut culbutée. La secousse a été tellement forte que le cheval s'est trouvé dételé du coup et a pris la fuite. Il a été arrêté à quelques mètres de là. Quant à Mme Garcin, elle fut projetée sur le sol avec son fils.

Elle s'est relevée avec une légère contusion à l'oreille droite ; son fils n'a eu aucun mal.

Enfant abandonné. — Sur la décision de M. le Procureur de la République, l'enfant Auguste Beauvois, 11 ans, arrêté comme vagabond, a été admis à l'hospice dépositaire, comme moralement abandonné.

Accouchement dans la rue. — Dans la nuit de samedi à dimanche, une jeune fille de 18 ans, Caroline Vandipendacle, varoutieuse, demeurant rue des Processions, 51, se rendait à la Charité, vers deux heures et demie, pour y faire ses couches, lorsqu'elle fut subitement, prise des douleurs rue du Faubourg-de-Tournai. Elle mit au monde, sur le trottoir, un enfant du sexe masculin.

Relevée aussitôt, elle fut transportée sur un brancard au poste du 8e arrondissement ; elle y a reçu les soins empressés de M. le docteur Bécourt, puis a été conduite en voiture à l'hôpital.

Le feu. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers trois heures du matin, un incendie s'est déclaré dans le grenier de la maison portant le n° 3 de la rue des Arts, occupée par M. Dehertes, cabaretier. Le feu a pris naissance dans un petit atelier de couronnes funéraires appartenant à M. Cannoo, et s'est communiqué au grenier.

Les pompiers sont promptement arrivés sous le commandement de M. le capitaine Contamine et se sont rendus maîtres du feu en une demi heure. Les deux pompes à vapeur y étaient.

On suppose que le feu a été occasionné par la cheminée. Le grenier contenait tout un matériel de couronnes. Les pertes sont estimées à 8,000 franc